Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
DE BETHUNE

PLACE LAMARTINE
62407 BETHUNE CEDEX
TEL : 03.21.68.72.00

RECEPISSE DE DEPOT

ACTIS CONSEILS

SYNERGIE PARK DES BONNETTES
2 RUE WILLY BRANDT
62000 ARRAS

V/REF : AC/
N/REF : 2001 B 399 / 2008-A-3721

Le Greffier du Tribunal de Grande Instance DE BETHUNE certifie qu'il a reçu le 08/12/2008,

Acte S.S.P. en date du 03/12/2008
- RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

Concernant la société

ESM -SONORISATION ECLAIRAGE
Société à responsabilité limitée
AVENUE DU LAC
SITE LOISINORD
62290 NOEUX LES MINES

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2008-A-3721 le 08/12/2008

R.C.S. BETHUNE 438 580 003 (2001 B 399)

Fait à BETHUNE le 08/12/2008,

Le Greffier

L'ORIGINAL DÉLIVRÉ PAR LE GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE EST ÉTABLI SUR PAPIER TRAMÉ

08 A 3721

'stophe GAUCHIN Fiduciaire

SARL ESM Sonorisation Eclairage

Avenue du Lac Site Loisinord

62290 NOEUX LES MINES

Rapport du commissaire à la transformation de la SARL ESM Sonorisation Eclairage en Société anonyme simplifiée

Ce rapport contient
2 pages

76 Grand Rue - 80200 FLAUCOURT

Tél. / Fax : 03 22 84 38 79

cgauchin@wanadoo.fr

Société à Responsabilité Limitée ESM Sonorisation Eclairage
Avenue du Lac, Site Loisinord 62290 NOEUX LES MINES

Rapport du commissaire à la transformation

Mesdames, Messieurs les associés de la Société SARL ESM Sonorisation Eclairage,

En exécution de la mission qui m'a été confiée sur décision unanime de votre part en date du 7 juillet 2008 concernant la transformation de la SARL ESM Sonorisation Eclairage en Société anonyme simplifiée, j'ai établi le présent rapport prévu par l'article L223-43 du Code de Commerce.

J'ai effectué mes travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à analyser la situation de la société afin de mettre en évidence les éventuels faits de nature à compromettre la continuité de l'exploitation.

La synthèse de mon analyse sur la situation de la société est la suivante.

J'ai analysé les éléments inscrits au bilan, actifs et passifs, de la SARL ESM Sonorisation Eclairage au 31 janvier 2008 et contrôlé leur dénouement sur les premiers mois de l'exercice 2008. Aucun événement susceptible de modifier de manière significative le patrimoine de la Société n'a été révélé. L'activité de l'entreprise se poursuit sur des bases solides sur l'exercice suivant.

La situation de la Société au regard de la continuité d'exploitation n'est donc pas compromise.

Les conditions légales applicables à la nouvelle forme juridique envisagée, Société par Actions Simplifiée, sont respectées et notamment que le montant des capitaux propres sont au moins égal au capital social.

Dans le cadre de la transformation envisagée, la situation de votre société, telle qu'elle est analysée ci-dessus, n'appelle pas d'observation de ma part, en particulier au regard de la continuité d'exploitation.

Péronne le 3 décembre 2008

Christophe Gauchin

Commissaire à la transformation